Qu’est-ce qu’une zone humide?

22 CFR 216

Question complexe!!

22 CFR 216

Les délimitations des zones humides sont juridictionnelles, pas strictement biologiques. Ce sont des définitions légales, pas des définitions biologiques et elles varient en fonction de la localisation.

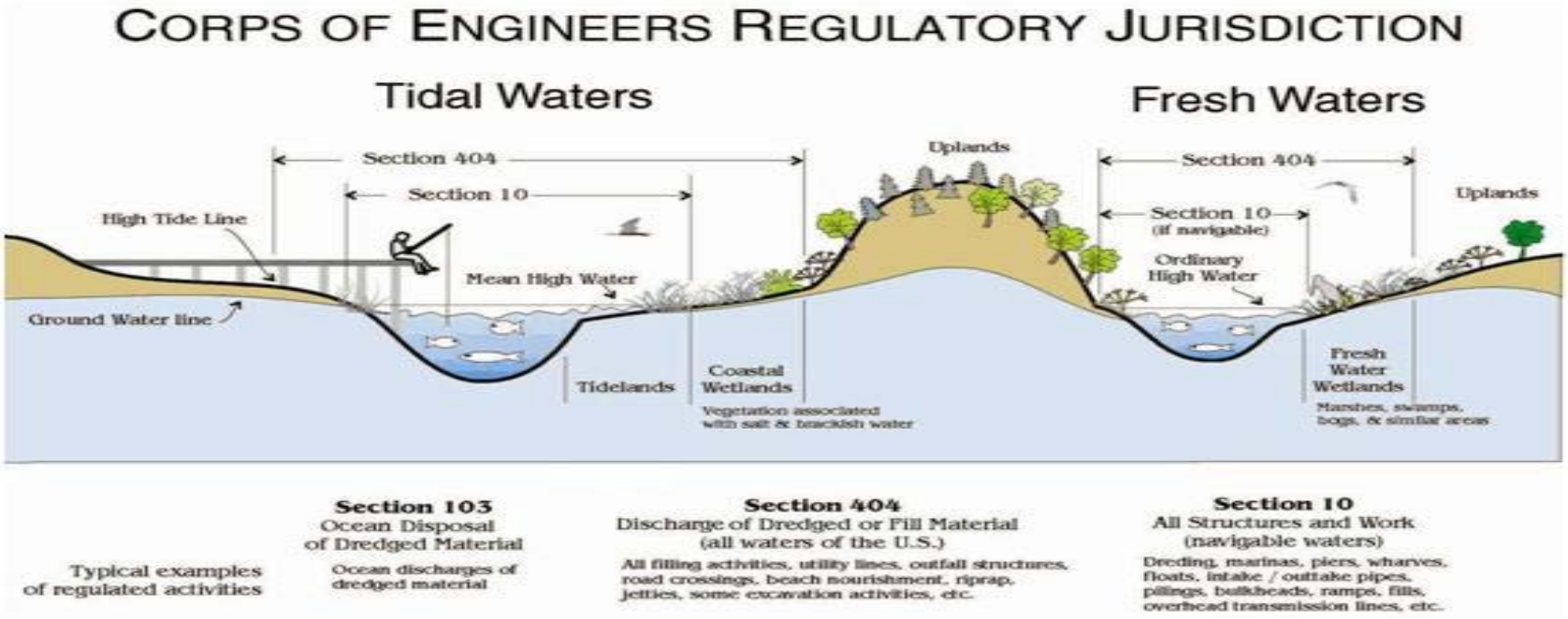

22 CFR 216

Définition biologique utilisée pour l’identification:

Les zones humides sont des zones qui sont inondées ou saturées par de l’eau de surface ou de l’eau souterraine a une fréquence et une durée suffisante pour supporter et qui sous des conditions normales supportent la prédominance de végétation typiquement adaptée à la vie dans des conditions de sol saturé. Les zones humides comprennent généralement les marais, les marécages, les tourbières et autres zones similaires.

22 CFR 216

Pourquoi est-ce que les zones humides sont importantes? Que font-elles?

- Mitigation/atténuation des inondations
- Stockage d'eau
- Recharge des eaux souterraines
- Maintien de la qualité de l'eau et filtration
- Conservation de la biodiversité
- Productivité biologique
- Nourriceries de poissons, ex. mangroves

En raison de leur valeur en terme de qualité et de stockage de l'eau, d'atténuation des inondations, les zones humides peuvent sauver des vies!!!

22 CFR 216

Quels types de zones humides et d'eau y-a-t-il?

- Les lacs, les étangs, les zones intertidales, les lagunes, les rivières, et les ruisseaux éphémères sont tous des eaux
- Les zones humides adjacentes
- Les zones humides isolées

La Rég. 22 CFR 216

Qu’est-ce que la Rég. 216 à avoir avec les zones humides?

La Rég. 216 exige qu’il y ait un EA/EMPR

Le processus d’EA/EMPR requiert un examen des impacts environnementaux, et les zones humides sont affectées. Par conséquent, les zones humides doivent etre un élement important dans la cartes (cartes d’impact) des zones affectées qui sont inclues dans l’EA ou l’EMPR.

La Rég. 22 CFR 216

Les zones humides sont-elles définies par un statut fédéral?

- Le Manuel de l'USACE de 1987 est le document le plus important:
  - Hydrologie
  - Sols
  - Vegetation
  - Si une zone a ces trois composantes, c'est une zone humide. Si elle a deux de ces trois composantes, c'est à vous de décider.
- Legislation
  - SWANCC veut dire que les zones humides isolées ne sont pas des zones humides jurisdictionelles (MAIS elles peuvent etre des zones spéciales, ou autrement protegées par des lois régionales, nationales ou internationales) et qu'elles doivent être isolées hydrauliquement parce que…
  - Rapanos exige un nexus important
  - L'Haiti n'est pas un pays signataire de RAMSAR (une convention internationale sur les zones humides) et n'a pas de zones humides RAMSAR

La Rég. 22 CFR 216

Qu'est-ce que ceci signifie pour mon contractant?

- Une evaluation des effets potentiels sur les zones humides et les eaux doit faire partie du EA/EMPR.
- Cette evaluation doit inclure une carte SIG qui delimite les eaux et les zones humides.
- Dû à l'importance de l'identification de la zone, une carte est nécessaire
- Vous pouvez voire que la délimitation est une photo aérienne reflétant la réalité du terrain.

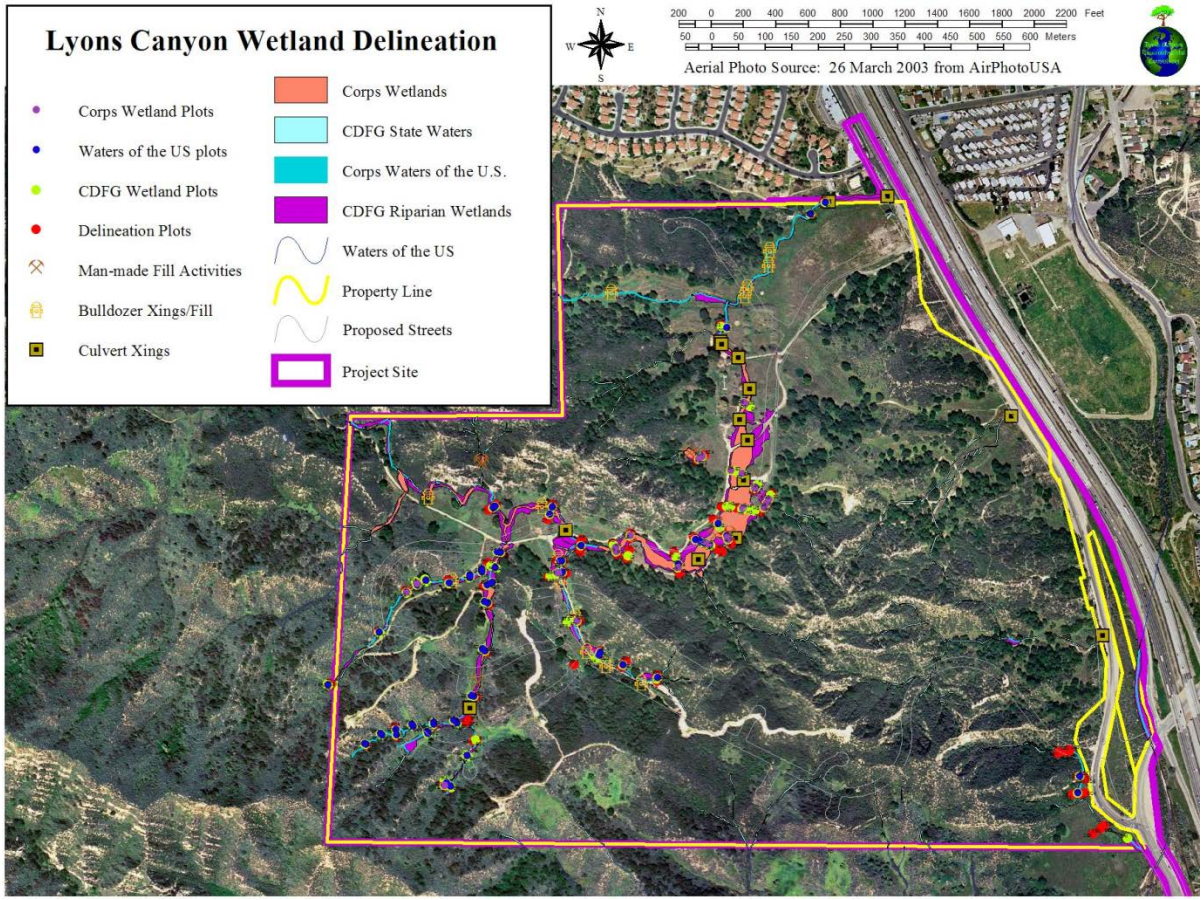

La Rég. 22 CFR 216

Comment est-ce qu'une personne qualifiée identifie-t-elle des zones humides et des eaux?

- La laisse/ligne des hautes eaux ordinaires
- La ligne de débris ou de rivage pour les eaux de marées
- L'hydrologie, la vegetation et les sols pour les zones humides
  - La zone doit avoir tous ces trois composantes
  - Selon le manuel USACE de 1987
  - Doit identifier les espèces des plantes dominantes
  - Besoin d'identifier les espèces de plantes dominantes
  - Les sols peuvent etre problematiques, mais certains signes ne necessitent pas une expertise approfondie des sols.
  - La délimitation doit etre faite à la fin de la saison des pluies
  - Les conditions de secheresse doivent etre notées

La Rég. 22 CFR 216

L'hydrologie, les sols et la végétation des zones humides

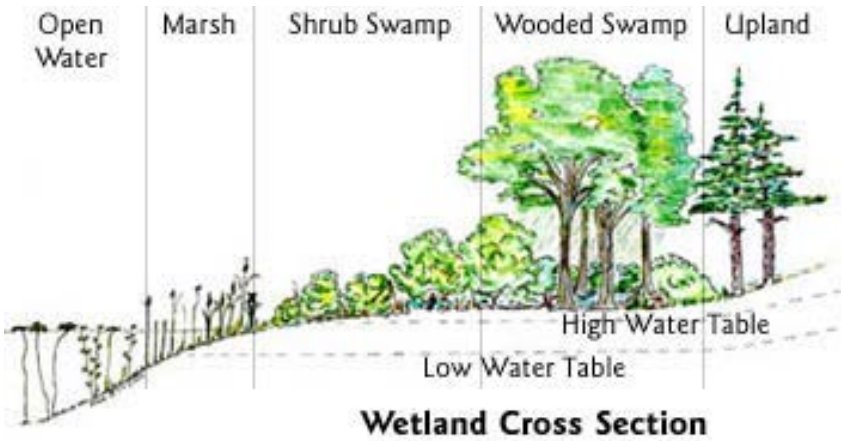

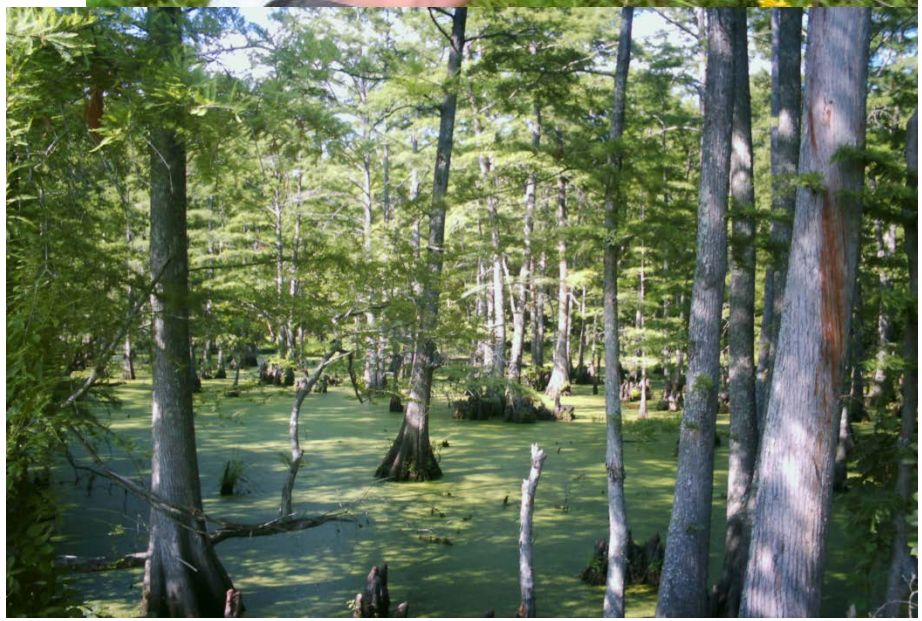

22 CFR 216

Je ne vois pas de zones humides à coté de mon projet dans les cartes que j'ai revisé. Est-ce donc un cas de "pas d'effet" ?

Pas nécessairement. Cela dépend des effets que votre projet a sur les cours d'eau.

La Rég. 22 CFR 216

Les eaux ne sont pas des zones humides, mais elles sont couvertes par la Reg. 216 dans la Section 404 de l'Acte sur l'Eau Propre.

Comment mon projet pourrait-il affecter les cours d'eau?

- Les intrants agricoles qui sont deversés dans les canaux d'irrigation ou les eaux naturelles
- Les édifices qui déversent les déchets dans les canaux d'irrigation ou les eaux naturelles
- Les écoulements dans les cours d'eau des eaux venant des sites de construction
- La concentration des déchets dans les cours d'eau dû au manque de latrines.

La Rég. 22 CFR 216

Le contractant doit prendre des precautions pour éviter et minimiser les effets sur les zones humides et les eaux.

- La bonne gestion des eaux provenant des sites de construction qui normalement s'écoulent dans les cours d'eau.
- Meilleur pratiques en ingenierie pour réduire la contamination de l'eau.
- La cartographie hydrologique avant le début des activités de constructions pour éviter des éffets inattendus.
- Ceci pourrait nécessiter la relocation ou le realignement d'un projet pour reduire les impacts.

22 CFR 216